

séminaire technique régional
Aménagement numérique
&
Planification de l'urbanisme
Nantes – 30 janvier 2012

La planification de l'urbanisme :
vers une approche
«aménagement numérique»

Éléments de contexte et enjeux

CETE de l'Ouest :
Dominique Morau & Patrick Garnier



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'Écologie, du Développement durable,
des Transports et du Logement

SCoT et PLU : de quoi s'agit-il ?

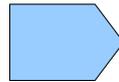
3 documents d'urbanisme

Pour les aires urbaines



le **Scot** : Schéma de Cohérence
Territoriale

Pour les communes



le **PLU** : Plan Local d'Urbanisme

(Pour les communes de
petite taille



la Carte Communale)



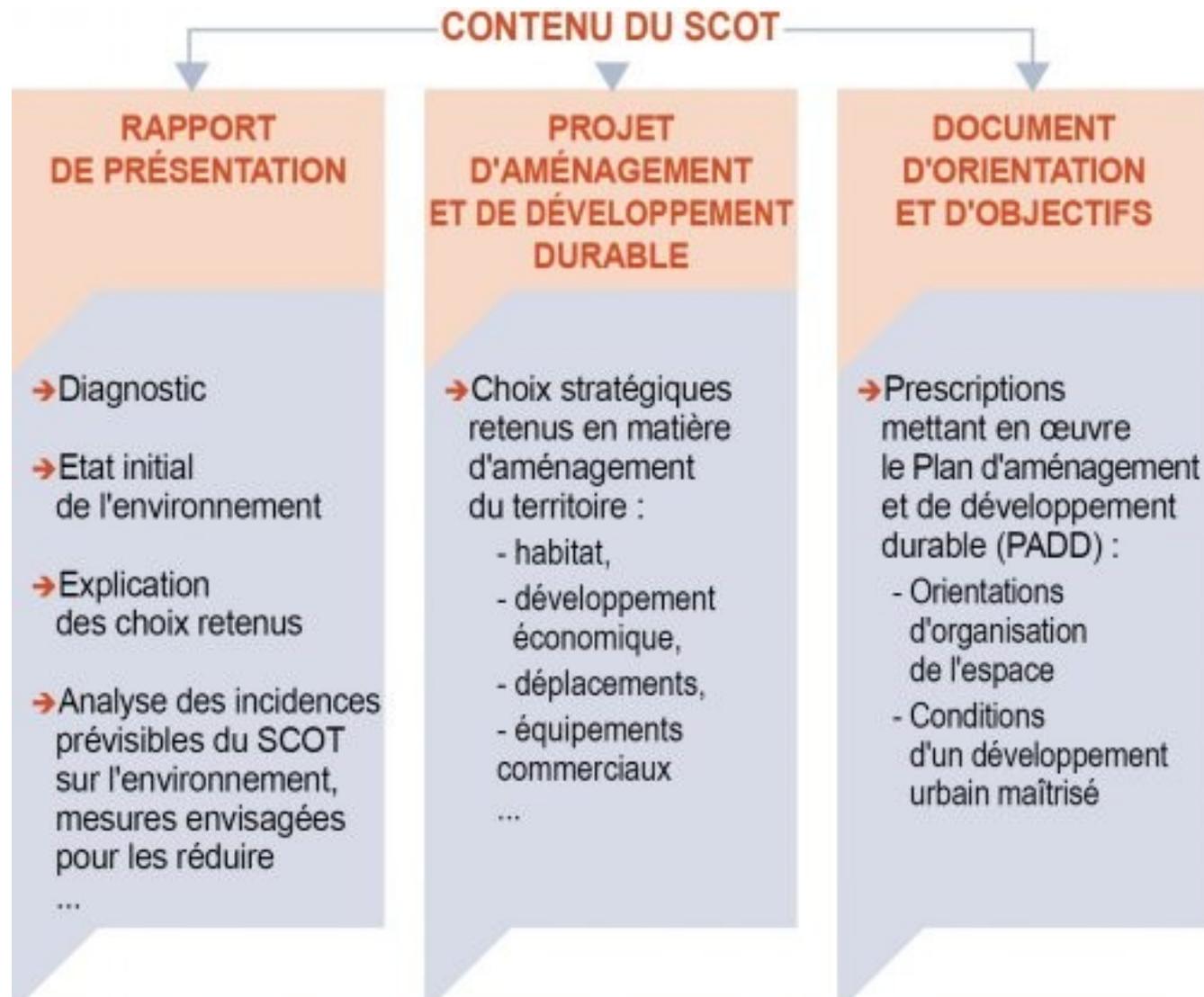
Qu'est-ce qu'un SCoT ?

- Document de planification d'urbanisme à grande échelle
- Élaboré par un EPCI ou un syndicat mixte
- A vocation à assurer la cohérence entre plusieurs politiques publiques
- Fixe les orientations fondamentales de l'organisation de l'espace, à l'horizon de 10-15 ans
- Bilan à 6 ans

Une analyse territoriale > un projet > des objectifs > des orientations



Quel est le contenu du SCoT ?



Source : Syndicat Mixte Lille Métropole

Traduction cartographique...

Projet d'Aménagement et de Développement Durable



Axe 2 : MAITRISER une URBANISATION ACTIVE et SOLIDAIRE

1/ Participer à l'effort régional d'amélioration de l'offre de logements dans le respect de la mixité sociale

- Répondre aux objectifs régionaux grâce à la revitalisation du cœur urbain historique et à des extensions urbaines sous forme d'écoquartiers
- Réhabiliter et renforcer les centres anciens
- Développer la mixité sociale dans les programmes de logements

2/ Améliorer la qualité de vie grâce au développement des centralités de proximité

- Organiser la mixité des fonctions dans les pôles urbains
- Renforcer des centralités de proximité relais des pôles urbains
- Soutenir le développement des commerces dans les pôles gares
- Affirmer la qualité des grands pôles d'équipements commerciaux existants et en projets

3/ Profiter des perspectives de développement des activités qui s'offrent au territoire pour renforcer l'équilibre habitat / économie

- Développer les activités économiques « dans le respect du développement durable »
- Valoriser les ZAE existantes ou en cours de développement
- Requalifier les ZAE existantes et rendre attractives

4/ Bâtir un développement urbain respectueux de l'environnement, des paysages et des paysages fréquents du territoire

- Assurer la sécurité des populations vis-à-vis des inondations
- Limiter l'impact des nuisances sonores des infrastructures de transport

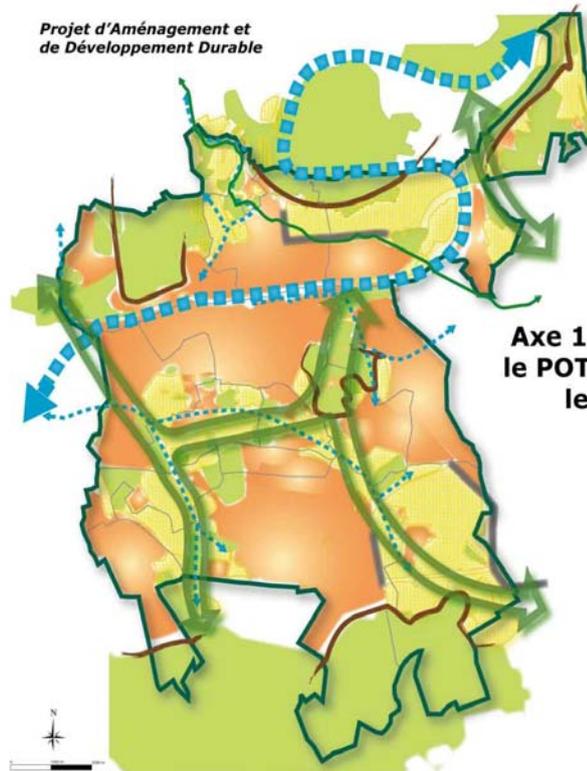
5/ Faire de l'aménagement durable des franges paysagères axe prioritaire du projet de territoire

- Assurer un aménagement durable des franges paysagères
- Espaces boisés
- Espaces agricoles

- SCOT Marne, Brosse et Gondaire -

Source : PADD Scot Marne, Brosse et Gondaire

Projet d'Aménagement et de Développement Durable



1/ Cultiver un développement urbain peu consommateur et respectueux des espaces agricoles et naturels

- Préserver les espaces ouverts remarquables (espaces naturels et agricoles représentatifs) de toute urbanisation
- Considérer les terres agricoles comme des secteurs de développement agricole économique et non comme des réserves foncières
- Identifier des sites de développement urbain préférés afin d'éviter l'étalement urbain incontrôlé et le mitage des espaces ruraux
- Traiter de manière qualitative les interfaces entre espaces urbanisés et espaces naturels et agricoles

2/ Accompagner la pérennisation d'une agriculture viable et diversifiée

- Poursuivre les réflexions sur la diversification de l'agriculture

Axe 1 : PERENNISER et VALORISER le POTENTIEL NATUREL et AGRICOLE levier du projet de territoire

3/ Faire de la valorisation des paysages de la trame verte et bleue le vecteur de l'image du territoire

- Préserver le continuum naturel et écologique régional
- Valoriser la trame bleue et améliorer la qualité des eaux
- Conforter la promenade de la Dhuis, voie douce et structurante à l'échelle régionale
- Garantir la qualité des lisières boisées y compris les franges de protection régionales
- Garantir la préservation des fronts urbains d'intérêt régional (projet de SDRIF 2008)

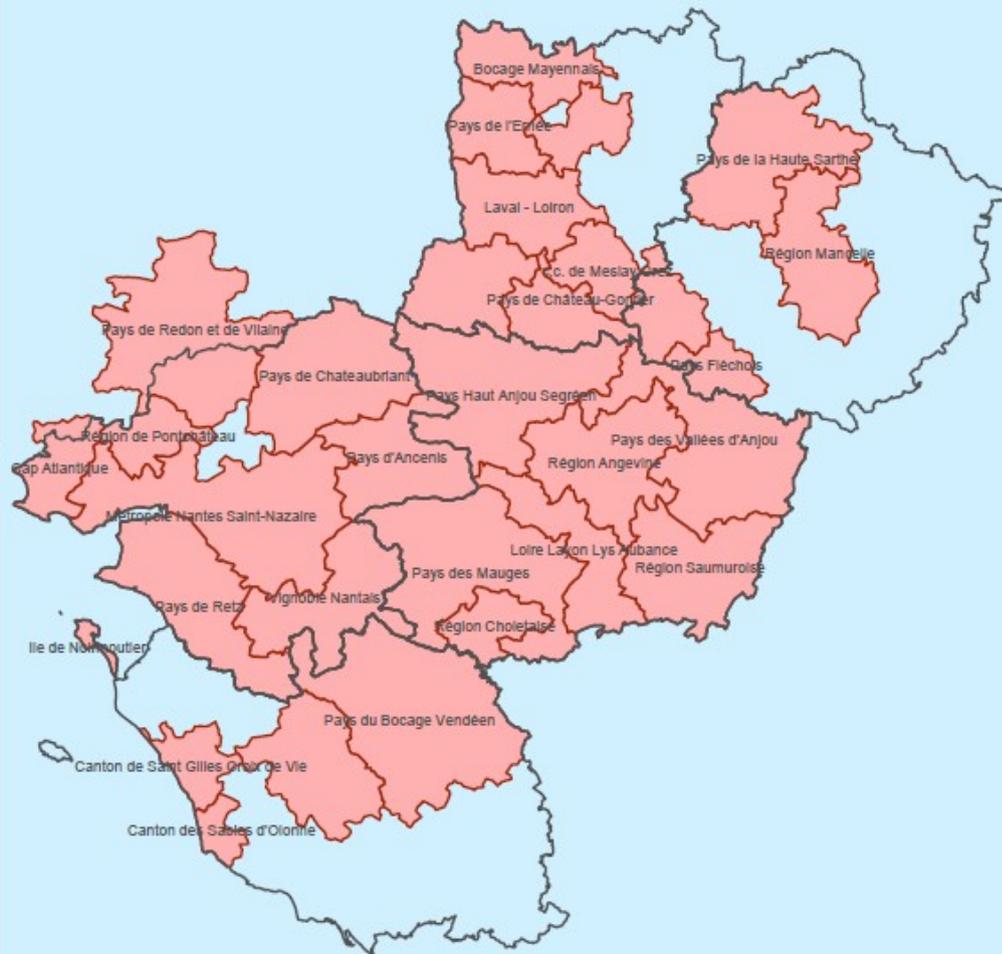
4/ Innover en matière de performance énergétique verte en développant des filières locales grâce à l'optimisation des ressources

- SCOT Marne, Brosse et Gondaire - Novembre 2010

En PdIL

SCOT des Pays de la Loire

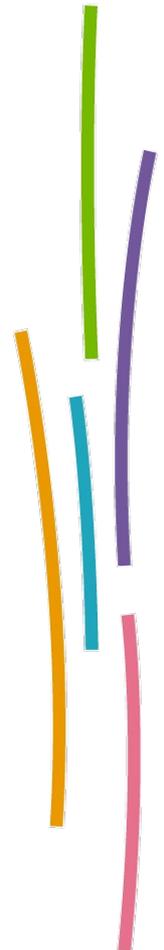
Mise à jour du 01/01/2011



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Source : DREAL 2011
©IGN Geofis®. BdCarto®. BdOrtho® 2011
Créé le 25/01/2012 - DREAL/DST
© DREAL Pays de la Loire 2011



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

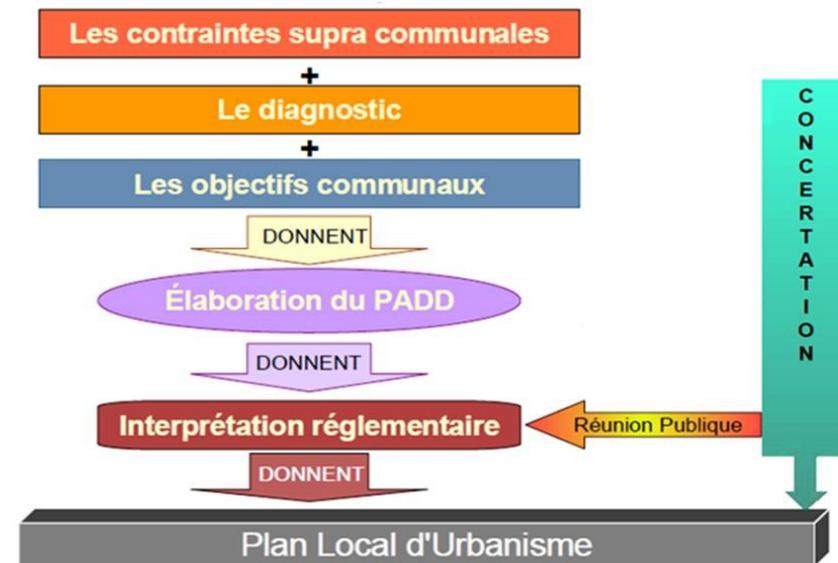
Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire

Qu'est-ce qu'un PLU?

- Document de planification d'urbanisme à l'échelle communale (PLU) ou intercommunale (PLUi)
- Élaboré par la commune ou l'EPCI
- Exprime le projet du territoire et définit le droit des sols

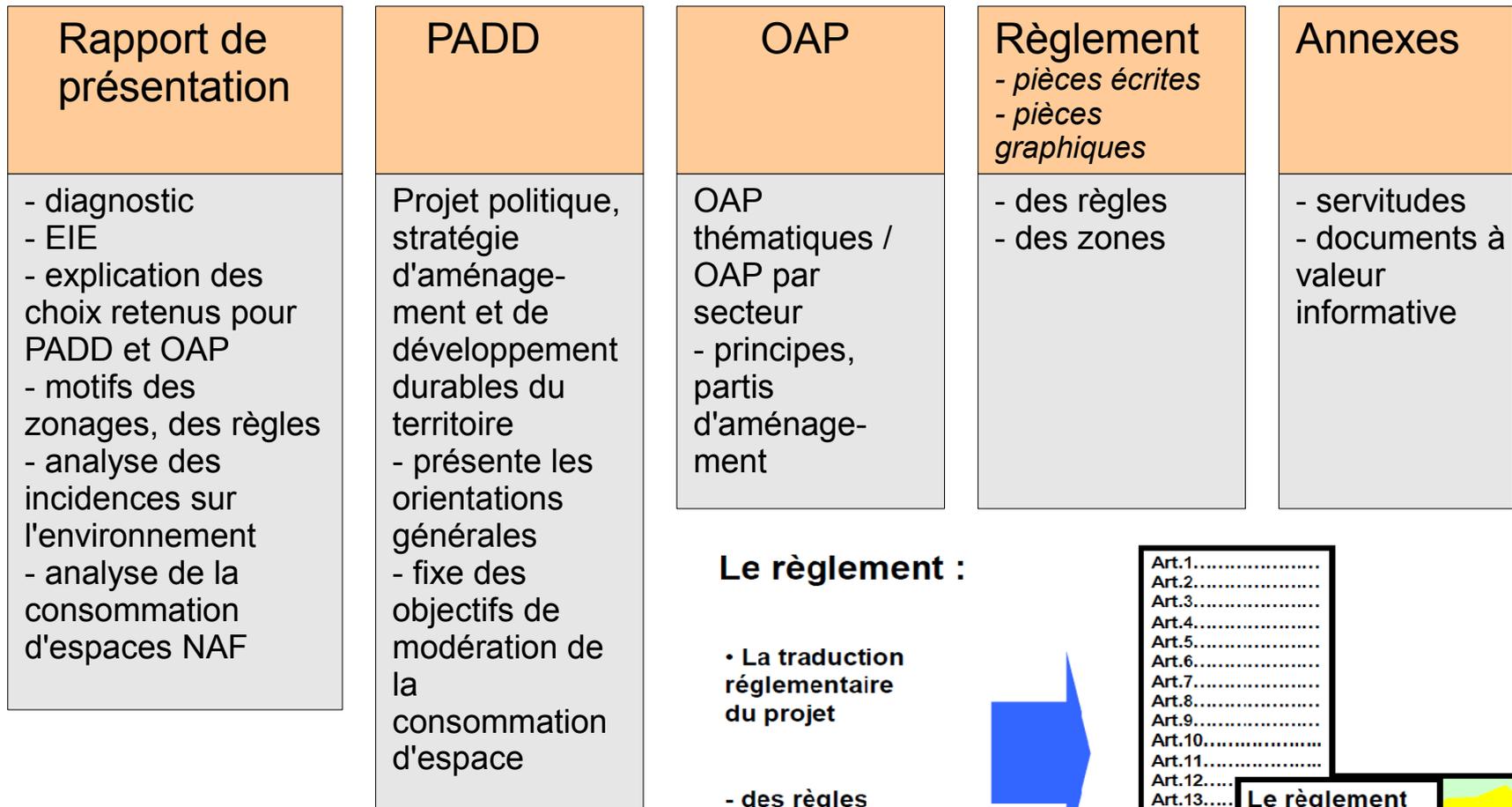
Une analyse territoriale > un projet > des règles

- Bilan à 6 ans
(bilan triennal pour production de logements)
- PLU compatible avec Scot



Source : commune de Petit-Mars

Quel est le contenu du PLU?



Le règlement :

- La traduction réglementaire du projet

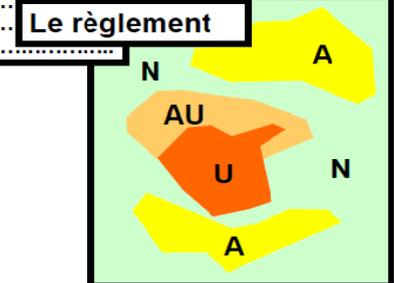
- des règles

- des zones

-



Art.1.....
Art.2.....
Art.3.....
Art.4.....
Art.5.....
Art.6.....
Art.7.....
Art.8.....
Art.9.....
Art.10.....
Art.11.....
Art.12.....
Art.13.....
Art.14.....



Quel est le contenu du PLU ?

Règlement

14 articles dont la plupart sont facultatifs

Art 1 et 2 précisant les occupations et utilisations des sols

Art 3 relatif à la voirie et aux accès

Art 4 relatif aux réseaux

Art 5 relatif à la taille des terrains

Art 6, 7 et 8 relatifs à l'implantation des constructions

Art 9 relatif à l'emprise des constructions

Art 10 relatif à la hauteur des constructions

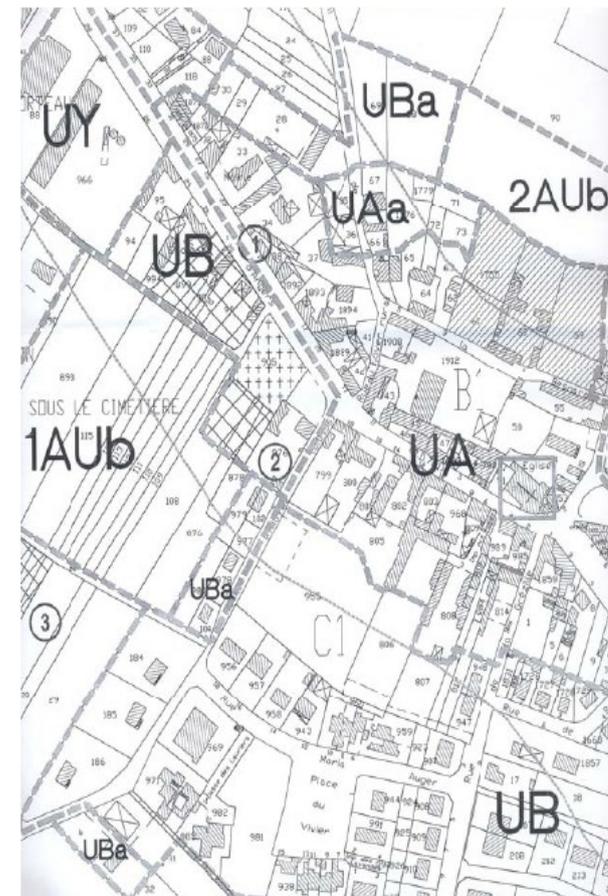
Art 11 relatif à l'aspect extérieur des constructions

Art 12 relatif au stationnement

Art 13 relatif aux espaces verts

Art 14 relatif au coefficient d'occupation des sols

Zonage



La planification au fil du temps

Logique d'occupation des sols → Logique de projet

› Quelques dates-clés :

1967 : LOF

2000 et 2003 : SRU et UH

2009 et 2010 : Grenelle 1 et 2

› SDAU → SD → Scot / POS → PLU

› Place du Scot renforcée

› Intégration de toujours plus d'objectifs :

- *renouvellement urbain, mixité sociale, diversité habitat, revitalisation des espaces urbains et ruraux, mise en valeur des entrées de ville...*

- *préoccupations environnementales : diminution obligations de déplacements, amélioration performances énergétiques et maîtrise énergie, diminution Ges, préservation biodiversité*

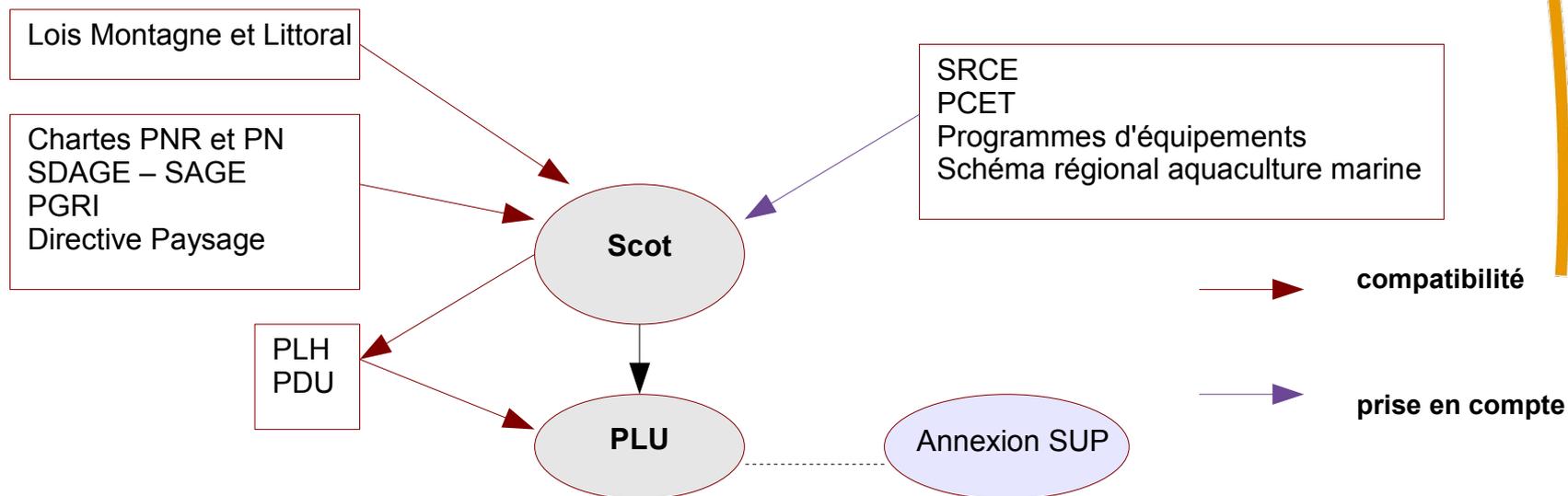
- *ainsi que ... **développement des communications électroniques***



Articulation avec les autres documents

- La hiérarchie des normes : le Code de l'Urbanisme définit les relations qui lient les documents d'urbanisme entre eux et avec d'autres documents

notions de compatibilité, prise en compte, conformité

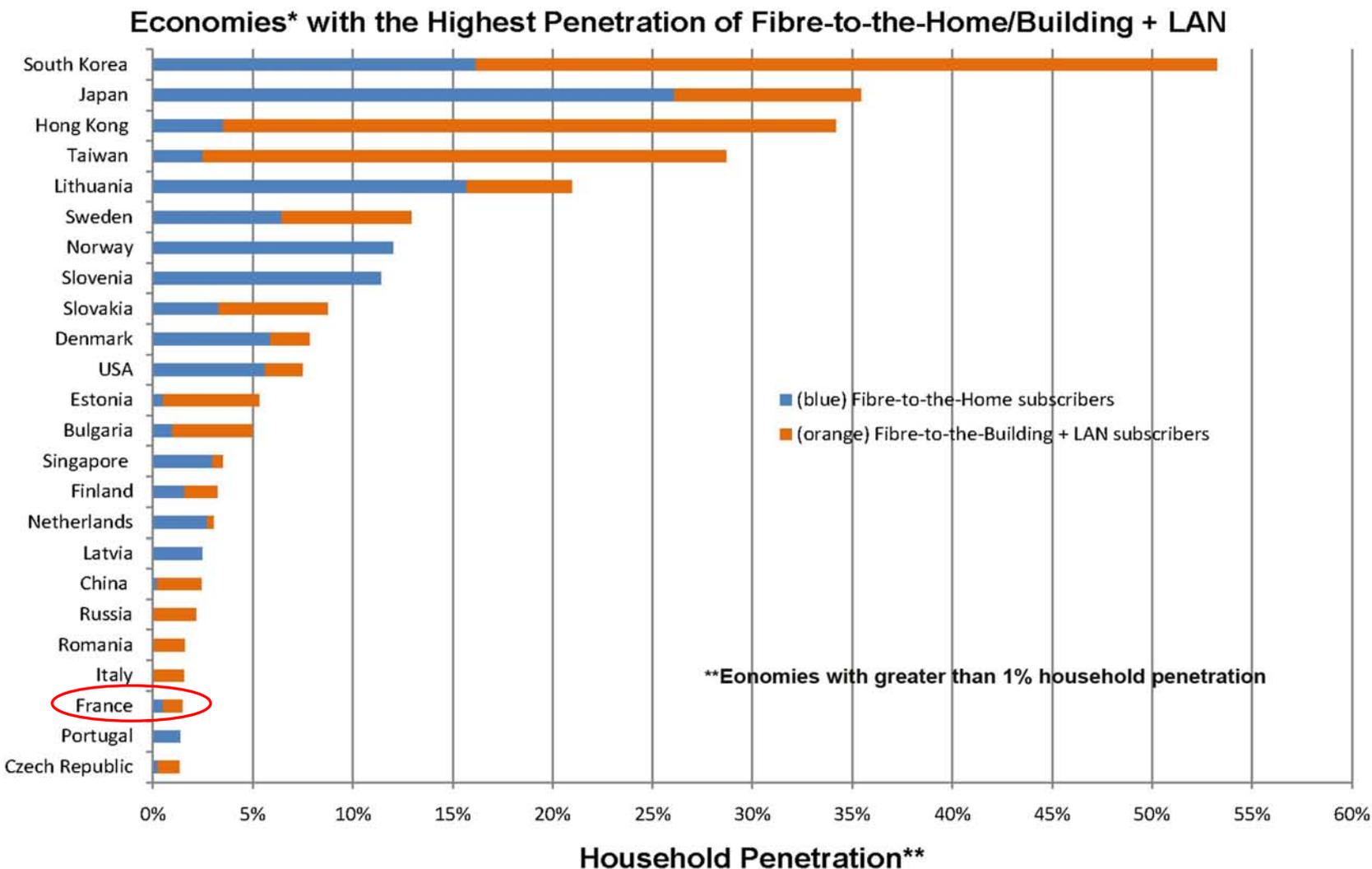


- Mais aussi : intérêt à coordonner les démarches de planification et programmation au service d'une stratégie de territoire

démarches volontaires, réflexions partagées, engagements

→ dont **Schémas Directeurs Aménagement Numérique**

Enjeux de l'intervention publique en aménagement numérique



Le taux de pénétration du THD dans le monde...



June 2010 Ranking

Source:

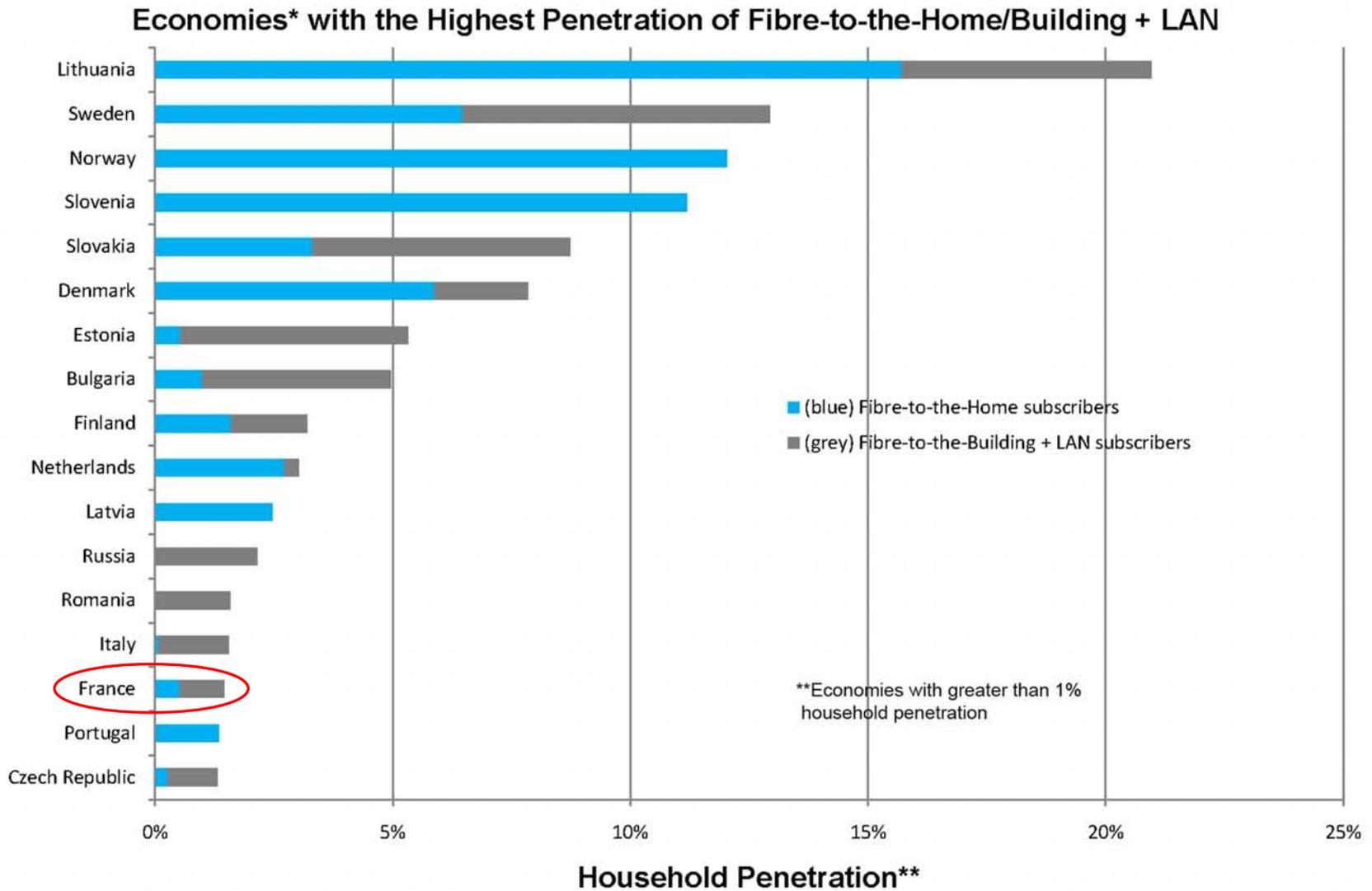
Fibre-to-the-Home Council

October 2010

Ministère
de l'Écologie, de
du Développement
et de l'Aménagement
du territoire

*Economies with at least
200,000 households

Enjeux de l'intervention publique en aménagement numérique



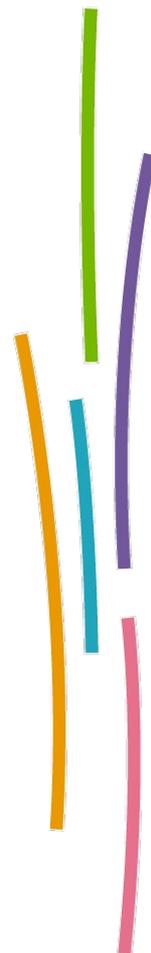
Et en Europe...

June 2010 European Ranking
 Source: IDATE and FTTH Council Europe
 October 2010

*Economies with at least 200,000 households

Une intervention publique nécessaire

- **Les limites de l'intervention du secteur privé**
 - Fortement engagé dans le déploiement du THD, il n'a pas vocation à couvrir intégralement le territoire français
 - Zones non rentables
 - Équilibre territorial : décorrélérer besoins et capacités de financement des secteurs
- **Action publique :**
 - Réglementaire : organisation du marché, modalités de déploiement (garanties de complétude, ouverture/accessibilité des réseaux, etc.)
 - Incitation (cf. programme national THD)
 - Faciliter le déploiement privé
 - Déploiement complémentaire : Réseaux d'initiative publique



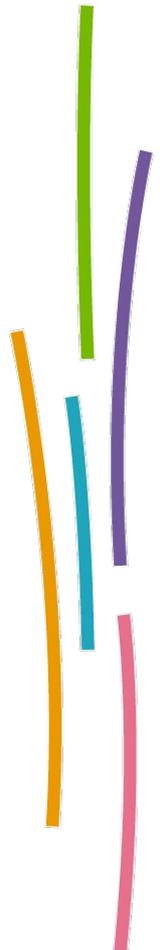
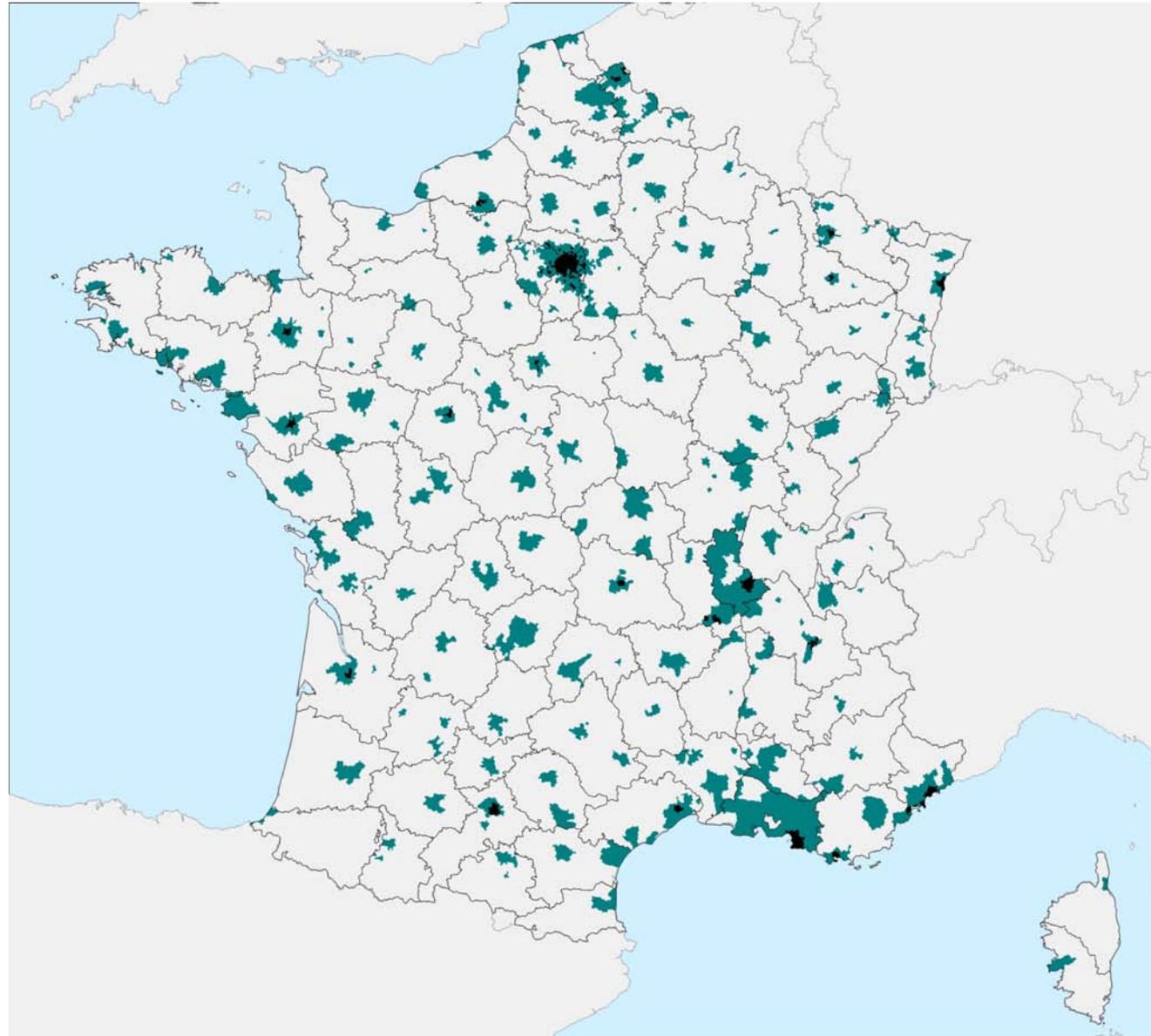
la France du très haut débit (fibre optique) en 2020... sans intervention publique

**3600
communes**
Sous intentions de
déploiement

Des doutes sur la
crédibilité de
l'annonce

Réponses à l'appel à manifestations
d'intentions d'investissement (AMIITHD)

-  Zone très dense
-  Initiative privée annoncée



Planification de l'aménagement numérique

- **Différence public / privé :**

- l'engagement de fonds publics
- Aménagement du territoire : cohérence avec ouverture à l'urbanisation, l'équipement de secteurs/sites prioritaires
- Prospective territoriale et gestion du temps long

➔ planification

Les outils

- SDTAN : ambition, pilotage et programmation
- SCoT : cohérence aménagement-urbanisme/équipement du territoire

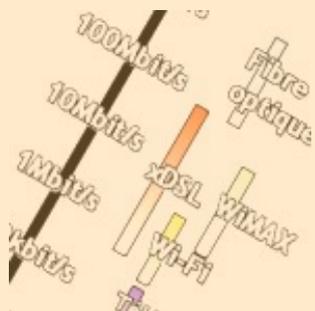
Accompagnés de

- SCoRAN : la gouvernance régionale
- CCRANT : articulation public / privé

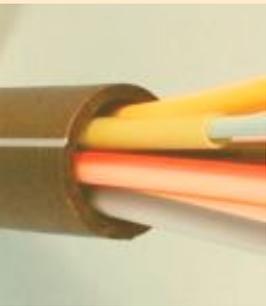
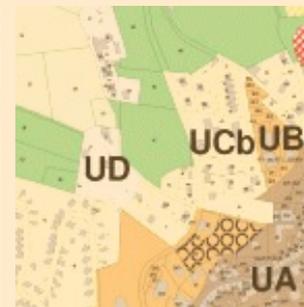


Planification de l'aménagement numérique

- **Un guide sur la prise en compte de l'aménagement numérique des territoires dans les documents d'urbanisme**
 - Concertation des collectivités essentielle
 - Évolutif
 - Mise en ligne février 2012, version 1
 - Animation/formations à suivre, à définir
- **Centre de ressources en ANT :**
www.ant.developpement-durable.gouv.fr
 - Fiches pédagogiques (montée en débit, FttH, SDTAN, etc.)
 - Brochures et guides pour approfondir (action publique, connaissance des réseaux, etc.)
 - À venir, observatoire national des services de communication électronique (ONSCE, DATAR) : ex : cartographie des débits



CETE
de l'Ouest



Point d'Appui National
Aménagement
Numérique
des Territoires

